

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : le cluster composites, le système alimentaire territorial, la plateforme d'emploi des saisonniers du tourisme et de l'agriculture, des projets de tiers-lieux, l'action collective en faveur de l'artisanat et du commerce, des projets de centres de formation, le centre aquatique intercommunale à Lesparre, des réflexions en matière de mobilité alternative et inclusive, des projets sur l'offre de soins et la télémédecine, des projets de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, la valorisation touristique du phare de la Grave, l'itinérance cyclable, la création d'une offre oeno-touristique à Pauillac, le projet d'une offre d'art contemporain en forêt.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale Ouest Charente

Situé au centre de la région Nouvelle-Aquitaine, le périmètre de contractualisation réunit la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême et la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord. Structuré autour de l'agglomération d'Angoulême, le territoire est essentiellement urbain et périurbain, et compte 163 282 habitants en 2015.

Confronté à une démographie stagnante et un déficit d'attractivité résidentielle, le territoire souhaite développer et moderniser les équipements et services de proximité. Il s'agit d'une part de répondre aux besoins des nouveaux habitants (jeunes actifs notamment), et d'autre part de structurer et sécuriser une offre de soins de premiers recours.

Les problématiques de gestion de l'espace sont sensibles sur ce territoire, confronté à la nécessaire préservation de terres agricoles à haute valeur ajoutée (le vignoble occupe 72% de la surface), et à la demande pressante de foncier pour le développement ou l'installation des entreprises. Dans ce contexte spécifique, des solutions techniques ou organisationnelles innovantes sont recherchées, avec une attention particulière pour les projets destinés à réinvestir les friches urbaines et redynamiser les centres-bourgs.

Les mobilités s'organisent principalement en direction du pôle de Cognac, qui rassemble près de 60% des emplois, ainsi que vers l'agglomération d'Angoulême et le pôle d'emploi de Saintes, suivant un axe est-ouest correspondant aux principales infrastructures de transport. Le développement de solutions de mobilités alternatives au véhicule individuel s'appuie notamment sur la ligne ferroviaire Saintes-Angoulême.

Malgré la renommée internationale du cognac et des éléments de patrimoine naturel et culturel remarquables, l'Ouest Charente présente une sous-représentation des revenus touristiques par rapport aux territoires de comparaison. Associant les acteurs privés, les collectivités ont engagé un programme global de structuration de l'économie touristique, s'appuyant notamment sur l'affirmation de l'oénotourisme et du spiritourisme et la qualification de l'offre de découverte et d'hébergement.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20190624-lmc100000363608-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/07/2019
Retour Préfecture : 08/07/2019

La filière cognac et spiritueux représente 15 000 emplois directs et induits sur le territoire, et détermine le caractère productif de l'économie locale (viticulture, industrie). Exporté à plus de 97%, le cognac est associé à une image d'excellence, et la filière est porteuse de savoir-faire très spécifiques. L'adaptation des compétences aux évolutions de la filière, et l'optimisation des retombées pour l'économie et l'emploi local constituent les priorités du territoire.

Afin de développer l'économie et l'emploi présents, les collectivités soutiennent notamment les activités associées aux filières alimentaires de proximité, dans une logique de développement durable. Une attention particulière est par ailleurs portée aux initiatives permettant de soutenir la dynamique de créations d'entreprises, dans un objectif de renouvellement et de diversification du tissu économique.

Ouest Charente a été labellisé "territoire d'industrie".

La stratégie du contrat s'articule autour de 3 enjeux :

1. Soutenir l'attractivité en assurant un développement équilibré et durable du territoire
2. Affirmer le positionnement du territoire comme destination touristique
3. Soutenir l'innovation économique et encourager le développement d'activités diversifiées.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : la création de maisons de santé pluridisciplinaires à Ars et Rouillac, l'aménagement des pôles multimodaux de Châteauneuf et Jarnac-Gondeville, l'aménagement de la Flow Vélo (cyclotourisme et tourisme fluvial), le développement d'un Pôle des métiers du cognac et des spiritueux, le programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, la rénovation des halles de Cognac, la création d'un pôle maraîcher, le développement des circuits courts et des filières alimentaires de proximité.

Une aide à l'ingénierie territoriale cohérente avec les thématiques opérationnelles retenues est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre des actions inscrites au contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale de Haute Corrèze Ventadour

Situé à l'Est du département de la Corrèze, le périmètre de contractualisation réunit les Communautés de communes "Haute Corrèze communauté" et "Ventadour, Egletons, Monédières" (91 communes, 43 987 habitants). Le territoire, à dominante rurale, est composé de plusieurs pôles structurants drainés par l'A89 Bordeaux/Clermont-Ferrand : Egletons, Meymac, Ussel, Neuvic, Bort-les-Orgues.

La qualité patrimoniale naturelle et culturelle de ce territoire permet de développer un tourisme spécifique en participant à son attractivité. L'économie est principalement présente caractérisée par un effondrement de la sphère productive. L'emploi se stabilise mais un défaut de renouvellement des actifs est à noter.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20190624-lmc100000363608-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/07/2019
Retour Préfecture : 08/07/2019